

Avis de course – Grand Prix Teamwork - M2 Speed Tour Yacht Club de Genève - les 20 et 21 septembre 2014

1. Organisation

Yacht club de Genève - Case postale 32, CH-1223 Cologny

Tél. secrétariat : + 41 22 735 44 38 Fax : + 41 22 735 44 41

www.ycg.ch -E-mail: contact@ycg.ch

• Président du comité de course: Jacques F. Valente

2. Lieu et dates

Le Grand Prix se déroulera du **samedi 20 septembre 2014** au **dimanche 21 septembre 2014** au large de la Tour Carrée

3. Règles

La régate sera régie par :

- 3.1. Les "règles" telles que définies dans les RCV l'ISAF.2013 2016
- 3.2. Les règles de classe.
- 3.3. Le règlement du championnat «TeamWork M2 Speed Tour »
- 3.4. Les règles de l'Association des propriétaires de M2,
- 3.5. La convention d'autolimitation des propriétaires de Ventilo M2 en vigueur.
- 3.6. Le français est la langue de référence pour cette régate.

4. Admissibilité

- 4.1. Les concurrents participants au TeamWork M2 Speed Tour doivent être membres de l'AM2 et être admissibles au sens du Code d'Admissibilité de l'ISAF (ISAF Regulation Art. 19).
- 4.2. Tous les équipiers doivent être enregistrés auprès de l'ISAF dont les règles de classification font foi.

5. Visibilité

- 5.1. Visibilités des partenaires du TeamWork M2 SpeedTour
- 5.2. En s'inscrivant au TeamWork M2 Speed Tour, chaque propriétaire s'engage à faire figurer sur son M2, pendant toutes les épreuves :
- 5.3. une bande de deux mètres environ sous les barres de flèches de chaque côté du mat TeamWork M2 Speed Tour
- 5.4. une surface de un mètre de long sur 50 centimètres de hauteur sur les coques intérieures à l'avant (TeamWork); iii) une surface de deux mètres sur un mètre dans la grand-voile (audessus de la bande de ris et à 5 cm de la chutede la Grand-voile),ceci conformément au plan disponible sous www.m2speedtour.com.

5.5. Toute infraction au présent article fera l'objet d'un rapport au Comité de Réclamation de l'épreuve, qui pourra, soit avertir le bateau concerné et lui demander de se mettre en conformité, soit le pénaliser.

6. Inscriptions & confirmation d'inscription & Instructions de course

- 6.1. Les bateaux peuvent s'inscrire directement sur le site www.ycg.ch en remplissant le formulaire en ligne ou envoyer leurs inscriptions au série Master M2 skipper@jacquesvalente.com
- 6.2. Finances: CHF 150.—
- 6.3. Une fois son inscription validée, les IC seront remises au skipper.

7. Programme

- 7.1. Horaires:
 - Samedi 20 septembre 2014
 - **8h00**: Accueil, confirmation des inscriptions + remise des instructions de course
 - **09h15** Briefing des skippers
 - **10h15** A disposition du comité de course
 - Dès 18h00 Remise des prix (si pas de protêts) du Grand Prix et du M2 speed Tour
 - **Dès 18h30** Apéritif suivi d'un repas en commun
 - Dès 20h30 Concert
 - Dimanche 21 septembre 2014
 - **10h30** A disposition du comité de course –
 - De 11h00 à 14h30 Course commune entre les M2 et les D35 Relai (nous prendrons en compte les résultats de chaque classe pour établir les équipes (1^{er} D35 avec 1^{er} M2 etc...)
 - **15h00** Dernier signal d'avertissement possible
 - 16h30 Apéro en commun à la Société Nautique de Genève

8. Classement

8.1. Le système d'attribution des points sera conforme à l'annexe A 4.1 RCV, système à minima.

9. Nombre de courses

- 9.1. Il n'y aura pas de nombres limites de course. A partir de 4 courses validées, le plus mauvais résultat de chaque concurrent sera décompté du total de ses points.
- 9.2. Le grand prix sera reconnu valable à partir de 2 manches validées.

10. Equipement de plongée et bassins en plastique

L'utilisation d'équipements de plongée et bassins en plastique et tout autre équivalent sont interdits à compter du signal d'avertissement de la première course jusqu'à la fin de la dernière course.

11. Sortie de l'eau et grutage

Aucun bateau M2 ne sera autorisé à sortir de l'eau ou à "gruter", dès la première mise à disposition et jusqu'à la fin de la dernière course, sauf cas de force majeure et après autorisation du Comité de Course.

12. Amarrage

Nous avons 10 bouées disponibles au large de la tour Carrée, les places seront nominatives et la priorité donnée aux bateaux extérieurs au Léman ou en provenance du haut lac.

13. Plan de parcours

Les parcours sont définis dans les IC.

14. Jury

- 14.1. Un Jury sera constitué, conformément à l'article 91 A des RCV.
- 14.2. Tous les concurrents acceptent de se soumettre exclusivement à cet arbitrage et renoncent à tout recours à d'autres instances judiciaires.

15. Système de pénalité

15.1. Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'un seul tour, incluant un virement de bord et un empannage, est exigé.

16. Prix

16.1. Les trois premiers avec possibilité de prix spéciaux

17. Responsabilités et assurances

- 17.1. Les concurrents participent au championnat à leurs propres risques (règle 4 des RCV, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre du championnat, aussi bien avant, pendant, qu'après le championnat.
- 17.2. Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture du montant minimum légal en vigueur et valable en compétition.
- 17.3. L'inscription du bateau implique, en ce qui concerne l'application et l'interprétation des textes des documents cités au paragraphe de l'Avis de Course et le règlement des litiges y afférent, renonciation à toute voie de recours autre que celles prévues par les RCV.